

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 mars 2018, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix et Rhéal Grenier sont absents.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 12 MARS 2018 À 20 H 00
ORDRE DU JOUR**

Points pour délibération

- 1 Assemblée de février 2018**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février, 20 h 00
- 2 Assemblée du 12 mars 2018**
 - 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

- 3 Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Demande de commandites de divers organismes
 - 3.1.2 Demande d'Entreprises Granby-Silo inc. – Cahier spécial pour les 35 ans
 - 3.1.3 Approbation États budgétaires 2018 OMH
 - 3.1.4 Congrès F.Q.M. – 20 septembre au 22 septembre 2018
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Autorisation – Versement L'enfant s'éveille, s'émerveille
- 4 Sécurité publique**
 - 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
- 5 Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Travaux récurrents : fauchage des abords de chemin, nivelage des rues, débroussaillage des fossés, balayage de rue, nettoyage des puisards et entretien gazon terrain de soccer

5.1.2 Mise en conformité de la hotte de la cuisinière

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Réfection de la toiture du réservoir d'eau potable

6.1.2 Réparation de vannes d'isolement du réseau d'aqueduc

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Projet de règlement sur l'épandage pour l'année 2018 :

- Avis de motion
- Présentation du projet de règlement

7.1.2 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Construction d'un garage

7.1.3 Avis de motion – Projet de règlement concernant les poules en milieu urbain

7.1.4 Projet de règlement numéro 829-18 modifiant le règlement de zonage 617-05 et ses amendements concernant les usages complémentaires autorisés à l'usage résidentiel

- Avis de motion
- Adoption du premier projet de règlement

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Demande de subvention au Mouvement national

8.1.2 Embauche d'un responsable des terrains pour le soccer

8.2 Infrastructures

8.2.1 Demande de contribution financière – Parc école

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Internet haute-vitesse

Correspondance

Co-1 Ministère des Transports – Aide financière entretien passages à niveau

Co-2 Ministère des Transports – Accusé réception de la problématique aux feux de circulation

Co-3 MRC de Rouville – Augmentation de la facture de la Sûreté du Québec

Co-4 MRC de Rouville – Projet de règlement numéro 307-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville

Co-5 UPA Montérégie – Invitation au e gala des Agristars de la fédération

Co-6 Cegep de Granby – Lettre de remerciements

Co-7 Église Vie de Victoire de St-Césaire – Campagne d'appel de fonds

Co-8 Fondation du Centre hospitalier de Granby – Dégustation de pâtés chinois

Co-9 Association Parents des Enfants Handicapés – Demande de commandites souper-bénéfice

RÉSOLUTION 03-046-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER À 20 H

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-047-18

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	120,00 \$
▪ Fournisseurs :	387 726,79 \$
▪ Salaires :	45 330,76 \$

Il est également résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 1 448.36 \$ à Marquage Traçage Québec, correspondant au paiement final de la facture numéro 1679.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-048-18

DEMANDE DE COMMANDITE DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- CPE Bambin Club : Prêt du terrain de baseball situé sur la rue Saint-Jean le 30 mai 2018, de 8h00 à 20h30, ainsi que l'accès au cabanon pour le fonctionnement des structures gonflables, si pluie remis au 6 juin 2018, gratuitement.
- CPE Bambin Club : Prêt de la salle communautaire le vendredi 1^{er} juin 2018 pour la présentation d'un spectacle, gratuitement.
- École de danse Cabriole : Espace publicitaire de 50,00 \$ pour le spectacle de danse du 14 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-049-18

DEMANDE D'ENTREPRISES GRANBY-SILO – CAHIER SPÉCIAL POUR LES 35 ANS

En réponse à la demande de l'entreprise Granby-Silo en lien avec ses 35 ans d'opération, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que Madame Annie Lévesque, agente de communication, soit mandatée pour proposer à ladite entreprise un reportage portant sur ses réalisations et son 35^e anniversaire, à être publié dans le journal *Le Gardangeois*.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-050-18

APPROBATION DES ÉTATS BUDGÉTAIRES 2018 – OMH

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'approuver les états budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, impliquant une contribution de la Municipalité de 2 386 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-051-18

CONGRÈS F.Q.M – 20 AU 22 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'inscription du maire, de trois conseillers et de la directrice générale, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal, ainsi que les frais relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-052-18

AUTORISATION DE VERSEMENT À L'ORGANISME L'ENFANT S'ÉVEILLE,

S'ÉMERVEILLE

Suite à la Marche Uni-Vers, qui s'est tenue le 3 février dernier, lors des Plaisirs d'hiver, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de verser la somme amassée de 4 358 \$ à l'organisme L'Enfant s'éveille, s'émerveille.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 03-053-18

TRAVAUX RÉCURRENTS : FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN, NIVELAGE DES RUES, DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS, BALAYAGE DES RUES, NETTOYAGE DES PUISARDS ET ENTRETIEN GAZON TERRAIN DE SOCCER

Considérant le rapport relatif aux travaux de voirie récurrents, préparé par M. Alexandre Lamarre, inspecteur en bâtiments;

Considérant les offres de services reçues pour lesdits travaux, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accorder le contrat du fauchage des abords de chemins à André Paris inc., au montant de 3 049 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 12 février 2018;
- D'accorder le contrat de nettoyage des puisards à Enviro 5, au taux horaire, pour un coût approximatif de 1 700 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 14 février 2018;
- D'accorder le contrat de débroussaillage des fossés à André Paris inc., au montant de 3 000 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 12 février 2018;
- D'accorder le nivelage du rang Saint-Charles, la rue Gauvin et le chemin de la Station à l'entreprise Lacaille & Vincelette, au montant de 1 540 \$, plus taxes, pour un maximum de 12 heures, telle l'offre de services du 12 février 2018;
- D'accorder le contrat de balayage des rues à l'entreprise Balayage Rive-Sud, au taux horaire de 96,58 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 13 février 2018;
- D'accorder le contrat d'entretien de gazon du terrain de soccer à Martin Roussel, au montant de 3 100 \$, plus taxes, telle l'offre soumise le 12 février 2018.

Il est également résolu d'affecter aux travaux de balayage les sommes provenant du fonds de carrière, proportionnelles au coût du balayage du tronçon composé des rues Saint-Georges et Principale, situé entre la Carrière et la Route 235.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-054-18
MISE EN CONFORMITÉ DE LA HOTTE DE LA CUISINIÈRE

Considérant que suite à la réfection de la toiture de la salle centre communautaire, l'architecte responsable des travaux, Justin Viens, a signalé que la conduite d'évacuation de la hotte jusqu'à l'extérieur n'était pas sécuritaire;

Considérant que le problème se situe principalement au niveau du conduit situé dans l'entretoit et représente un risque au niveau des incendies;

Considérant que les services techniques ont demandé et reçu deux soumissions, à savoir :

COMPAGNIE	PRIX, TAXES EN SUS
Entreprise Synairtech	4 675 \$
Le Bleu des Champs	4 495 \$

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'octroyer le contrat à Le Bleu des Champs, au montant de 4 495,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-055-18
RÉFECTION DE LA TOITURE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Considérant que la toiture du réservoir d'eau potable doit être refaite;

Considérant que les services techniques ont demandé et reçu deux soumissions, à savoir :

COMPAGNIE	PRIX, TAXES INCLUSES
GIP Toiture	6 841,01 \$
Les Couvertures Saint-Césaire inc.	5 633,78 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à Les Couvertures Saint-Césaire inc., au montant de 5 633,78 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-056-18
RÉPARATION DE VANNES D'ISOLEMENTS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Considérant que les services techniques ont demandé des soumissions pour la réparation de vannes d'isolements du réseau d'aqueduc;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

COMPAGNIE	PRIX, AVEC TAXES
Exca-Vac Construction	41 218,54 \$
Groupe ADE	41 505,98 \$

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'octroyer le contrat pour la réparation de vannes d'isolements du réseau d'aqueduc à Exca-Vac Construction, selon l'offre décrite ci-haut, au montant de 41 218,54 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2018

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sur l'épandage pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION 03-057-18
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Considérant une demande du propriétaire du 352, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour ériger un garage sur son terrain;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'approuver les plans pour la construction du garage pour les motifs suivants :

- Le bâtiment comporte les mêmes matériaux de revêtement que la résidence jumelée à laquelle il sera accessoire;
- L'implantation du bâtiment fait en sorte de maximiser l'espace disponible sur le terrain;
- L'aménagement paysager proposé du terrain est adéquat;
- Les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, qui sont relatifs à l'implantation du bâtiment, à ses détails architecturaux et à l'aménagement paysager;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'approuver les plans pour la construction du garage, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES POULES EN MILIEU URBAIN

M. Benoit Pepin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant les poules en milieu urbain.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES AUTORISÉS À L'USAGE RÉSIDENTIEL

M. Charles Choquette, donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le projet du règlement numéro 829-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant les usages complémentaires autorisés à l'usage résidentiel, afin d'y ajouter le toilettage pour chiens et chats, sans pension pour animaux.

RÉSOLUTION 03-058-18

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES AUTORISÉS À L'USAGE RÉSIDENDIEL

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 829-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les usages complémentaires autorisés à l'usage résidentiel, afin d'y ajouter le toilettage pour chiens et chats, sans pension pour animaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-059-18

DEMANDE DE SUBVENTION AU MOUVEMENT NATIONAL

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice du service des loisirs, Madame Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale 2018 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-060-18

EMBAUCHE DU RESPONSABLE DES TERRAINS POUR LE SOCCER

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'embaucher Madame Katrine Déragon comme responsable des terrains pour le soccer 2018, selon les recommandations de Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, dans son rapport du 21 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-061-8

DEMANDE DE CONTRIBUTION – PARC ÉCOLE

Considérant la correspondance reçue de l'école Jean-XXIII concernant l'acceptation du projet d'embellissement de la cour d'école par le Ministère de l'Éducation;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la Municipalité réitère son engagement pris le 11 octobre 2016, par la résolution numéro 10-276-16, à contribuer pour un tiers (maximum 25 000 \$) au projet « Embellissement de la cour d'école ».

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-062-18

DEMANDE D'ÉTUDE DE COUVERTURE D'INTERNET HAUTE-VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUVILLE

Considérant qu'en 2010, la MRC de Rouville déposait un projet dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* afin de mettre en place, fournir et gérer un service internet haute vitesse;

Considérant que ledit projet faisait état que 1 500 résidences, organismes ou entreprises situés en milieu rural n'avaient pas accès au service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville, selon un sondage réalisé en 2008;

Considérant que 10 ans plus tard, aucun projet régional en matière de déploiement d'internet haute vitesse n'a été réalisé, laissant ainsi des foyers, organismes et entreprises sans service internet adéquat et essentiel à l'enseignement, au travail, au développement économique, aux communications et aux divertissements;

Considérant qu'en 2017, de beaux projets régionaux d'accès internet haute vitesse ont été annoncés pour plusieurs MRC au Québec dans le cadre des programmes *Brancher pour innover* et *Québec branché*;

Considérant qu'en 2017, également, le gouvernement du Québec dévoilait la Stratégie numérique du Québec dont la Grande cible no 1 vise à ce que 100 % des citoyens aient accès à des services internet haut débit et que 90 % d'entre eux aient accès à des services internet fixes très haut débit d'au moins 100 Mbps en téléchargement et 20 Mbps en téléversement d'ici 5 ans;

Considérant l'importance pour les municipalités et les MRC de mesurer leurs besoins et de préparer des projets y répondant, en amont de l'annonce de programmes de subventions;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien considère que, nonobstant les projets locaux forts intéressants réalisés ou qui seront réalisés, dans certaines municipalités de la MRC de Rouville, cette dernière se doit de connaître, aujourd'hui, l'état de la couverture internet haute vitesse de tout son territoire, particulièrement celle des secteurs ruraux, mal desservis, sur lesquels repose une grande partie de son activité économique;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- De demander à la MRC de Rouville de réaliser, en 2018, une étude sur la couverture internet haute vitesse de son territoire, laquelle pourrait légitimement être financée par le fonds de développement des territoires;

- De demander aux municipalités de la MRC de Rouville de se prononcer en faveur de la présente résolution pour et au nom de tous les citoyens, organismes et entreprises du territoire de la MRC ayant droit et revendiquant pouvoir bénéficier d'un service essentiel au même titre que la grande majorité de la population québécoise.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-063-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire